

THERMES DE CHALLES-LES-EAUX

73190 CHALLES-LES-EAUX

Tél. : 04 79 71 06 20 - Fax : 04 79 71 06 29

challesleseaux@chainethermale.fr



2010

RÉSERVATION*
THERMALE

RÉSERVEZ PAR TÉLÉPHONE :
Votre réservation sera immédiatement enregistrée si vous êtes titulaire d'une carte bancaire
APPELEZ-NOUS AU
04.79.71.06.20

OUVERT du Lundi 29/03 au Samedi 23/10/2010

SI LA CURE EST SUIVIE EN MAISON D'ENFANTS, VOUS N'AVEZ PAS A NOUS RETOURNER LE BULLETIN DE RESERVATION, PRENEZ CONTACT DIRECTEMENT AVEC CES ETABLISSEMENTS.

AUTRES RENSEIGNEMENTS CURISTE	Nom, Prénom, adresse de la PERSONNE EFFECTUANT LA CURE
Date de naissance :	
Nom de jeune fille :	
Tél. : Portable :	
E-mail :	
Si vous disposez d'une prise en charge votre numéro d'immatriculation 	
Profession :	
Avez-vous déjà effectué une cure thermale ? :	
Dans quelle(s) station(s) :	
En quelle(s) année(s) :	
Comment avez-vous connu notre station ? :	

NOM (EN MAJUSCULES) ET PRÉNOM DU MÉDECIN QUI A PRESCRIT LA CURE :

Adresse :

Code postal : Ville : Tél. :

COUVERTURE SOCIALE	
Etes-vous curiste libre ? : OUI <input type="checkbox"/> NON <input type="checkbox"/>	Si vous êtes justiciable d'une cure thermale dans le cadre de l'Assurance Maladie, votre demande de prise en charge devra être déposée auprès de la Caisse dont vous dépendez, le plus tôt possible. Si vous le souhaitez et sauf cas particulier, votre Caisse pourra vous délivrer l'imprimé de prise en charge dans les meilleurs délais. La cure libre n'étant pas prise en charge par votre organisme social, sa durée est fonction des conseils de votre médecin et de votre disponibilité.
Si oui, durée de cure souhaitée :	
Etes-vous pris en charge par : La Sécurité Sociale ? OUI <input type="checkbox"/> NON <input type="checkbox"/>	
Une autre caisse ? <input type="checkbox"/> Laquelle ? :	
Régime des accidents du travail <input type="checkbox"/>	

VOTRE TRAITEMENT	
VOIES RESPIRATOIRES UNIQUEMENT : VR <input type="checkbox"/>	L'indication de la DOUBLE ORIENTATION (GYN + VR) ou (VR + GYN) doit figurer, le cas échéant, sur votre prise en charge, dûment tamponnée par votre Caisse et précisant le nom de la station. Ne pas oublier de la faire spécifier sur la demande de prise en charge, établie par votre médecin traitant.
GYNECOLOGIE UNIQUEMENT : GYN <input type="checkbox"/>	
VOIES RESPIRATOIRES + GYNECOLOGIE : VR + GYN <input type="checkbox"/>	
GYNECOLOGIE + VOIES RESPIRATOIRES : GYN + VR <input type="checkbox"/>	

DATE DE CURE	CONSEILS ET INFORMATIONS :
Thermes ouverts du Lundi 29/03 au Samedi 23/10/2010	<ul style="list-style-type: none"> ● Pour votre confort, évitez de commencer votre cure un lundi. ● Choisir votre début de cure entre le 20 et le 30 de chaque mois. ● La réservation thermale doit impérativement intervenir avant la réservation de l'hébergement. ● Toute demande de réservation thermale devra nécessairement comporter votre choix de deux dates de début de cure. ● Les thermes sont fermés le dimanche, par contre les soins sont assurés normalement les jours fériés (1^{er} et 8 mai ...), excepté si ces jours tombent un dimanche. ● Réservez votre cure le plus tôt possible, les mois de Juin, Septembre et Octobre étant très demandés.
1 ^{ère} date de cure souhaitée 2010	
Au cas où la première date serait indisponible, merci de nous indiquer une seconde date (impératif) : 2010	
Etes-vous plus attaché : A la date de cure ? <input type="checkbox"/> A l'horaire ? <input type="checkbox"/>	
● Les plannings de réservation sont ouverts un an à l'avance	

SERVICE STANDARD <input type="checkbox"/>	SERVICE PREMIER (1) (VR SEULES) <input type="checkbox"/>
HORAIRE SOUHAITE D'ENTREE EN SOINS	HORAIRE SOUHAITE D'ENTREE EN SOINS
Service Voies Respiratoires - Entre 07 h 30 et 08 h 30 <input type="checkbox"/> - Entre 08 h 30 et 09 h 30 <input type="checkbox"/> - Entre 09 h 30 et 10 h 30 <input type="checkbox"/> - Entre 10 h 30 et 11 h 30(*) <input type="checkbox"/> - Entre 17 h 00 et 18 h 30(**) <input type="checkbox"/> (* Tranche ouverte uniquement en juillet et août) (** du 29/03 au 10/04/2010, du 31/05 au 19/06/2010 et du 06/09 au 25/09/2010)	Le Service Premier vous propose plus d'agrément et de confort : <ul style="list-style-type: none"> ● Une fréquentation limitée ● Des horaires confortablement adaptés ● Une programmation de soins très souple ● Un linge douillet
Service Gynécologique - Entre 07 h 30 et 08 h 30 <input type="checkbox"/> - Entre 08 h 30 et 09 h 30 <input type="checkbox"/> - Entre 09 h 30 et 10 h 30 <input type="checkbox"/> - Entre 10 h 30 et 11 h 30 <input type="checkbox"/>	- Entre 07 h 00 et 08 h 30 <input type="checkbox"/> - Entre 08 h 30 et 10 h 00 <input type="checkbox"/> - Entre 10 h 00 et 11 h 00 <input type="checkbox"/>
L'horaire souhaité ne pourra être accordé que dans la mesure des places disponibles au moment de la réception de la confirmation de Votre réservation thermale accompagnée des arrhes de garantie de réservation thermale.	L'horaire souhaité ne pourra être accordé que dans la mesure des places disponibles au moment de la réception de la confirmation de Votre réservation thermale accompagnée des arrhes de garantie de réservation thermale.
Le premier jour, les soins auront lieu généralement après la consultation auprès de votre médecin thermal, suivie des formalités d'inscription au Secrétariat Thermal.	Le premier jour, les soins auront lieu généralement après la consultation auprès de votre médecin thermal, suivie des formalités d'inscription au Secrétariat Thermal.
	(1) Moyennant un supplément tarifaire forfaitaire de 315 €, non pris en charge par votre organisme social. (article 11-2 de la Convention Thermale)

* Sous réserve de modifications éventuelles

FORFAIT THERMAL

Traitement forfaitaire remboursé par votre organisme social

Le contenu médical du traitement est conventionnellement prévu.

MÉDECIN DE CURE

Si vous êtes déjà curiste à Challes-les-Eaux,
nom de votre médecin de cure :

S'il s'agit de votre premier séjour à Challes-les-Eaux,
nom du médecin choisi (voir ci-contre) :

VOTRE HÉBERGEMENT

Date précise et heure d'arrivée probable à Challes-les-Eaux :
.....

Nom de l'hôtel/pension :

Résidence, studio, motel ou camping :

ARRHES DE GARANTIE DE RÉSERVATION THERMALE (*)

90 € pour le Service Standard

110 € pour le Service Premier (1)

Votre mode de règlement :

Chèque CCP Espèces Divers

Carte bancaire (réservation par téléphone) :

NUMERO DE LA CARTE

DATE DE VALIDITE

.....

Tous les règlements sont à libeller à l'ordre de :

S.A.S des Eaux Minérales de Challes - THERMES DE CHALLES-LES-EAUX

(*) Annulation de réservation : Selon les dispositions de l'article 1590
du code Civil " toutes arrhes versées restent définitivement acquises "

SOINS COMPLÉMENTAIRES (1)

A votre demande, des soins complémentaires tarifés librement et ne
donnant pas lieu à remboursement par l'Assurance Maladie peuvent
vous être dispensés sur prescription du médecin thermal.

(1) (article 11-2 de la Convention Thermale)

Nous tenons à votre disposition la liste des médecins thermaux susceptibles
de vous suivre pendant votre cure. A cet égard, nous vous demandons de
prendre contact avec le secrétariat thermal.

Avant votre arrivée en cure, **prenez rendez-vous avec le médecin thermal de
votre choix dans la station. N'oubliez pas de vous munir de vos derniers
examens médicaux relatifs à votre pathologie et votre état général.**

La consultation se déroulera dans son cabinet en ville.

Votre réservation thermale doit intervenir nécessairement avant toute réser-
vation d'hébergement, laquelle devra être adressée directement à votre hôte-
lier ou votre logeur.

Si vous réservez l'un des hébergements de notre Société, vos deux réserva-
tions s'effectueront simultanément **avec le Service Réservation Plus au
04.79.71.06.20, avec dispense d'arrhes de garantie de réservation
thermale (voir Formulaire spécifique).**

Afin que votre réservation puisse être définitivement enregistrée,
merci de nous retourner la présente fiche dûment remplie et signée,
accompagnée de :

La somme de 90 € pour le Service Standard

La somme de 110 € pour le Service Premier (1)

Après réception de cette fiche, accompagnée des arrhes de garantie
de réservation thermale fixées, le secrétariat thermal vous confirmera
votre réservation dans un délai de trois semaines maximum.

**Ne pas omettre de nous rapporter le reçu d'arrhes de garantie de
réservation thermale qui vous est adressé en confirmation de vos
dates de cure.**

Sur présentation, en début de cure, de l'original de ce reçu d'arrhes de
garantie de réservation thermale, elles seront intégralement déduites
du montant de votre facture ou remboursées par chèque bancaire
barré si vous êtes pris en charge à 100 %.

ANNULATION ET MODIFICATION DE SÉJOUR

J'atteste avoir pris connaissance de la possibilité de souscrire l'assurance Annulation de Séjour(1) "Thermassistance" et des conditions de garanties afférentes, dans le mois qui suit la présente réservation, à compter de la formation du contrat, comme il est dit dans les Conditions Générales de Vente, soit par envoi du bulletin d'adhésion se trouvant dans la brochure Chaîne Thermale du Soleil, soit, directement auprès du Cabinet DIOT S.A (01 44 79 63 26)

(1) Contrat proposé par DIOT. Société de Courtage d'Assurance. S.A à directoire et conseil de surveillance au capital de 1.742.496 €. 582 013736 RCS PARIS. Garantie financière et assurance de responsabilité professionnelle conformes aux articles L.530-1 et L.530-2 du Code des Assurances.

J'atteste avoir pris connaissance, préalablement à la présente réservation, des informations caractéristiques et tarifs relatifs aux prestations de soins thermaux du Service Premier, figurant sur ce formulaire, ladite réservation pouvant intervenir un an à l'avance.

Toute réclamation doit être portée à la connaissance de la S.A.S CHAÎNE THERMALE DU SOLEIL, par courrier, à l'adresse et l'intitulé figurant au recto des présentes.

DATE

SIGNATURE

NB : les informations que nous vous demandons ci-avant et au recto ont bien entendu un caractère confidentiel et seront traitées comme telles par le secrétariat thermal qui en est le destinataire. Vos réponses sont, certes, facultatives mais il est de votre intérêt de les faire les plus complètes possible afin que nous puissions traiter efficacement votre réservation. En tout état de cause, pendant votre cure, vous aurez accès à la présente fiche, sur simple demande de votre part au secrétariat thermal. Il vous sera ainsi loisible de la rectifier si nécessaire.

Juillet 2009

SOCIÉTÉ DES EAUX MINÉRALES DE CHALLES-LES-EAUX

SIÈGE SOCIAL : 73190 CHALLES LES EAUX - S.A.S AU CAPITAL DE 134 155,14 € - R.C.S CHAMBERY B 745 520 874